

Image not found or type unknown



Donation d'une part suite à décès

Par **lulu**, le **01/04/2016** à **19:09**

Bonjour,

j'ai hérité de ma mère un pavillon avec mes 5 frères et soeurs. Une de mes soeurs m'a laissé sa part sous la forme d'un prêt à usage .

Cette soeur vient de décéder et m'a donné sa part.

Je sais que s'agissant des droits, j'ai un abattement de 15.932€.

Je voudrais savoir si la valeur du pavillon peut être déduite de 25% du fait du "prêt à usage".

Merci de vos réponses.

Lulu